

## **REGLEMENT DU TOURNOI DE SIMPLE DE CHAMBERY (SAVOIE) du 15/04/2012**

**Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BA sous la responsabilité des Juges la responsabilité des Juges-arbitres**

### **Introduction:**

1) Le Juge-Arbitre principal sera M. GALLET Stéphane du LVB73 assisté de DI SANZA Umberto du LVB73. Leurs décisions seront sans appel.

Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône alpes de badminton : N°

2) Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries B, C, D, NC. Les séries seront divisées en 2 pour les séries « C et D », mais le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines sous-séries en une seule selon le nombre d'inscrits dans les sous-séries concernées.

3) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

4) Tout joueur doit être en règle avec la F.F.Bad et doit être régulièrement licencié.

### **Inscriptions et tableaux:**

5) Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 seule série

6) Le nombre de JOUEURS est limité aux « 200 » premières inscriptions. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci (date de réception)

7) Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

\_ ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)

\_ paiement effectif des droits d'engagement,

\_ joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

8) La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir au plus tard le **30 mars 2012** à l'adresse suivante : BCC73 – Maison des associations – Bte G1 – 67, rue St François de sales – 73000 CHAMBERY

- aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement, et aucune après la date limite.

- montant de l'inscription : 13€ (1 seul tableau possible)

- le tirage au sort aura lieu le **jeudi 05 avril 2012**

- Tout désistement après la date limite d'inscription devra être justifié d'un certificat médical, attestation de travail ... Sans quoi, le remboursement des droits d'inscriptions ne sera pas envisageable.

- 9) Les tableaux se dérouleront en poules avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre de joueurs.
- 10) Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, en faisant référence au CPPP, à la date du tirage au sort.
- 11) Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

### **Déroulement du tournoi:**

- 12) Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se présenter à l'accueil délégué par le Juge Arbitre. Les licences doivent être en règle à la date du tirage au sort, notamment les surclassements simples (vétérans, juniors), doubles (cadets), voire exceptionnels (minimes).
- 13) Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BA est exigée sur les terrains.
- 14) Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : Babolat Aéroflex pro pour les volants plumes et Babolat plastiques.
- 15) L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.
- 16) Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 17) Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).
- 18) Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
- 19) A l'appel de leur match, les joueurs disposent sur le terrain de 3 minutes de préparation avant le début du match, test des volants compris.
- 20) Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins,...) sera compté comme faute, sauf au service, où il sera considéré « let » les 2 premières fois.
- 21) Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge-Arbitre. Cependant, tout joueur pourra, à tout moment du tournoi, faire appel au Juge-Arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 22) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord

express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

23) Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

24) Le plateau de jeu est uniquement réservé aux Juges-Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Les accompagnateurs – entraîneurs devront être assis sur les chaises prévues à cet effet. Merci de respecter le nombre de personnes par terrain, soit 2 par ½ terrain.

### **Prescriptions générales:**

25) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

26) Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

27) Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

28) Le joueur forfait ou blessé, avant ou pendant la compétition, devra envoyer un justificatif dans la limite de 5 jours après la compétition à la commission régionale d'arbitrage Ligue Rhône-Alpes de Badminton – 37, route du Vercors, 38500 ST CASSIEN et/ou par email [liguebad.ra@wanadoo.fr](mailto:liguebad.ra@wanadoo.fr) . Sans justification du forfait, le joueur s'expose à une sanction fédérale qui peut aller à la suspension de 2 mois.

### **29) DROIT A L'IMAGE :**

Des photos seront prises lors de la manifestation et pourront être diffusées, en partie, ainsi que les résultats sur les sites internet. Du fait de son engagement, tout joueur autorise les organisateurs tels que le club du BCC, les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles qui pourraient être prises lors de la manifestation.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation

Juge Arbitre Principal



Juge Arbitre Adjoint

